



**MAIRIE D'ORNEX**

Département de l'Ain  
République Française

**D 2025 07 10 061**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX**

### **10 JUILLET 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Date de convocation du conseil municipal : le 4 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

<b>Présents</b>	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS
<b>Absents excusés</b>	M. FOURNIER, D. GANNE, A. BOUSSER, G. MASRARI, M. CHALENDAR, Michèle GALLET
<b>Absents</b>	J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, A. NEUSSER
<b>Procurations</b>	M. FOURNIER à M-C. ROCH, D. GANNE à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à S. MANFRINI, G. MASRARI à P. GUINOT, M. CHALENDAR à H. GRANGE, Michèle GALLET à M. GALLET
<b>Assistaient</b>	I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

### **2. Finances – Décision modificative n°1 du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à ce stade de l'exécution budgétaire, des ajustements de crédits sont nécessaires sur la section de fonctionnement. Ils consistent à proposer les mouvements de crédits suivants :

#### En dépenses de fonctionnement :

- Diminution des crédits du chapitre 67 – charges spécifiques de 1 195 000 € ;
- Augmentation des crédits du chapitre 65 – Autres charges de gestion diverses de 1 195 000 €.

Cette opération consiste à transférer la somme prévue pour le paiement de la soulte suite à la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien, du chapitre 67 vers le chapitre 65.

#### En recettes de fonctionnement :

- Diminution des crédits du compte 775 – Produits de cessions d'immobilisations de 1000 € ;

- o Augmentation des crédits du compte 773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale de 1000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
67 - Charges spécifiques	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	-1 195 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	65888 - Autres charges diverses de gestion courante	1 195 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
77 - Produits spécifiques	773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	1 000,00 €
77 - Produits spécifiques	775 - Produits des cessions d'immobilisations	-1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1 au budget primitif 2025 telle que proposée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Ornex, le 11 juillet 2025

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 11 juillet 2025

Affiché le : 11 juillet 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.